

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1504

présenté par
M. Denaja

à l'amendement n° 421 de Mme Batho

APRÈS L'ARTICLE 8

À la première phrase, substituer au mot :

« réalise »

les mots :

« peut réaliser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.